

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 7 avril 2026**

**Objet : Modification de la convention relative à la mission facultative « Analysis RH – Pilotage de la donnée RH » destinée aux collectivités territoriales et établissements publics**

**Délibération du Conseil d'administration**

Le mardi 7 avril deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 20 (membres présents ou représentés) :
- présents : 10 ;
- représentés : 10.

**Etaient présents :**

Monsieur Jacques Alain BENISTI  
Madame Marie CHAVANON  
Monsieur Patrick de la MARQUE  
Madame Catherine DESPRES  
Monsieur Bernard FOISY  
Madame Françoise KERN  
Monsieur Philippe LAUNAY  
Monsieur Philippe LAURENT  
Monsieur Anthony MANGIN  
Monsieur Igor SEMO

**Avaient donné procuration :**

Madame Nadège AZZAZ à Madame Marie CHAVANON  
Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Philippe LAURENT  
Monsieur Fernand BERSON à Monsieur Philippe LAUNAY  
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY  
Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES  
Monsieur Etienne FILLOL à Madame Françoise KERN  
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Patrick de la MARQUE  
Monsieur Laurent LAFON à Monsieur Anthony MANGIN  
Madame Aurore THIROUX à Monsieur Jacques Alain BENISTI  
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Igor SEMO

**Etaient absents et excusés :**

Madame Sabrina ASSAYAG  
Monsieur Belaïde BEDREDDINE  
Monsieur Jean-Luc CAEDDU  
Monsieur Pierre-Olivier CAREL  
Madame Christine CERRIGONE  
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN  
Monsieur Quentin GESELL  
Monsieur Daniel GUERIN  
Monsieur Frédéric MOLOSSI

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

**Objet : Modification de la convention relative à la mission facultative « Analysis RH – Pilotage de la donnée RH » destinée aux collectivités territoriales et établissements publics**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 2024-69 du 26 novembre 2024 portant création de la mission optionnelle de conseil en matière de pilotage de la donnée RH, adoption de la convention type d'adhésion à la mission et fixation des tarifs afférents,

Vu la délibération n° 2025-56 du 23 septembre 2025 relative à l'adoption des nouveaux tarifs applicables à la mission optionnelle de conseil en matière de pilotage de la donnée RH,

Considérant que la mission « Analysis RH » vise à accompagner les collectivités territoriales et établissements publics dans la fiabilisation, l'exploitation et le pilotage de leurs données de ressources humaines,

Considérant le développement de cette mission facultative et la nécessité d'en sécuriser le cadre juridique et opérationnel,

Considérant qu'il apparaît opportun de modifier la convention d'adhésion afin d'améliorer sa lisibilité et de faciliter son actualisation,

Considérant qu'il est proposé, d'une part, de modifier l'article relatif à la tarification afin que celle-ci fasse référence à la délibération du Conseil d'administration fixant les tarifs applicables,

Considérant, d'autre part, la nécessité d'actualiser les dispositions applicables en matière de protection des données à caractère personnel, afin d'y intégrer les recommandations du délégué à la protection des données et d'assurer le respect du cadre réglementaire applicable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

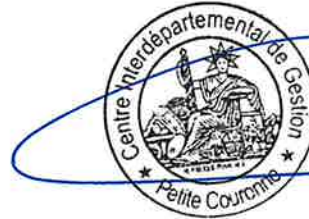
**Article 1<sup>er</sup> : APPROUVE** la modification de la convention relative à la mission facultative de conseil en matière de pilotage de la donnée RH « Analysis RH », conclue entre le CIG Petite Couronne et les collectivités territoriales et établissements publics.

**Article 2 : PRECISE** que l'article 8 relatif à la tarification est modifié afin que la convention fasse désormais référence à la délibération du Conseil d'administration fixant les tarifs applicables à la mission.

**Article 3 : APPROUVE** la modification de l'article 9 relatif à la protection des données à caractère personnel afin de garantir la conformité avec la réglementation en vigueur en prenant en compte les recommandations du délégué à la protection des données.

**Article 4 : ADOPTE** la convention modifiée relative à la mission facultative « Analysis RH » annexée à la présente délibération.

**Article 5** : **AUTORISE** le Président du CIG Petite Couronne à signer ladite convention ainsi que tout document ou avenant nécessaire à sa mise en œuvre.



Le Président,

Jacques Alain BÉNISTI  
Maire de Villiers-sur-Marne  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois auprès du tribunal administratif de Montreuil dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également faire l'objet au préalable d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).*